

Colloque Pierre-Forcier 2013



Pierre Forcier, M.D., FRCSC a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969.

Après avoir pratiqué cette spécialité durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises par la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths, LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »



Les Commanditaires

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Commission de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec
- ✓ Régie des rentes du Québec
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ SEEMLO



ÉDITIONS YVON BLAIS | THOMSON REUTERS



Accréditation

L'Office de développement professionnel (ODP) de la FMSQ est pleinement agréé à titre de prestataire de développement professionnel continu (DPC) par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) et par le Collège des médecins du Québec. L'ODP approuve cette activité comme étant une formation collective agréée au sens que lui donne la section 1 du programme de Maintien du certificat du CRMCC. L'ODP reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation, pour un total de 4.75 crédits pour l'activité globale. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Cette activité de formation est admissible aux allocations de ressourcement prévues à l'annexe 44.

Cette activité est accréditée par le Barreau du Québec.

SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION MÉDICO-LÉGALE
DU QUÉBEC

2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000
C.P. 216, Succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149  www.seemlq.org



8e Colloque annuel

Pierre-Forcier

« La causalité : de
l'expertise médicale à la
décision juridique »

Vendredi, 22 novembre 2013

8 h 00

Hôtel de l'Institut de tourisme et
d'hôtellerie du Québec (ITHQ),
Salle Léonard-Gagnon
3535, rue Saint-Denis,
Montréal - Québec



Les objectifs de formation

Au terme de cette journée, le participant sera en mesure de :

- ✓ Maîtriser les critères médicaux d'imputabilité ;
- ✓ Se sensibiliser à un modèle distinct pour la causalité psychique ;
- ✓ Reconnaître certains facteurs contextuels et l'incertitude en matière causale ;
- ✓ Pondérer la mitigation des pertes ;
- ✓ D'apprécier la perspective de la causalité épidémiologique ;
- ✓ Saisir les difficultés de la causalité dans la perspective jurisprudentielle.

Chaque conférence est suivie d'une période de questions de 15 minutes.

Comité de DPC

Dr Louis Legault, président, Comité DPC
Psychiatre

Dr André Blouin
Médecine du travail

Dr Jules Boivin
Chirurgien orthopédique

Dre Claude Paquette
Neuropsychologue

L'Horaire de la journée

8 h 00 Inscription

8 h 30 Mot de bienvenue
Ouverture du 8e Colloque annuel

- *Dr Georges L'Espérance*
- *Dr Louis Legault*

8 h 45 Vos connaissances actuelles sont-elles à jour sur le lien de causalité en expertise médicale ?

- *Dre Sylvie Tremblay*

9 h 30 Analyse de la causalité des atteintes psychiques

- *Dr Fabien Gagnon*

10 h 15 Pause

10 h 35 Lien de causalité en musculo-squelettique : une perspective épidémiologique

- *Dr Pierre Côté*

11 h 20 Présentation du Membre Émérite 2013

12 h 00 Repas

13 h 10 Stratégie fiscale Américaine

- *Mr Benoît Chauvette*

13 h 30 CIF, facteurs personnels et causalité

- *Dr François Sestier*

14 h 15 Exemples Cliniques Complexes

- *Dr Michel Lacerte*

15 h 00 Pause

15 h 15 Perspectives juridiques de la causalité

- *Honorable Jean-Louis Baudoin*

16 h 00 Conclusion

Nos distingués Conférenciers

- **Dre Sylvie Tremblay**, Médecin conseil, SAAQ ;
- **Dr Fabien Gagnon**, Psychiatre ;
- **Dr Pierre Côté**, Épidémiologiste ;
- **Dr François Sestier**, Cardiologue ;
- **Dr Michel Lacerte**, Médecine physique et réadaptation ;
- **Honorable Jean-Louis Baudoin**, Associé / Partner, Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.